

Compte-rendu sommaire

Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021 à 19h

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS : 27

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Claudia CARADONNA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Raphaële DEPROST - Guillaume GRIMMER - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Jacques REIS - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Elisabeth TAGLANG - Sofiane AIT IKHLEF - Sandra PETER - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Roberte IRION - Nadjoua DJELLAT - Thierry MOSSER - Jean-Marc LOTZ-Christèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 2

Eric KREINER - Kathia GUTH

PROCURATION : 2

Eric KREINER à Cécile DELATTRE
Kathia GUTH à Roberte IRION

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Sofiane AIT IKLEF a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Assistaient à la séance, sans pouvoir de vote Mme Camille OBRECHT (Directrice Générale des Services), M. Benjamin ROMANUS-LIRAUD, Responsable Administratif et Financier et Mme Julie RANSLANT (journaliste DNA).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

I – APPROBATION ET INFORMATION

(1) Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Approuvée à l'unanimité

(2) Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Approuvée à l'unanimité

II – EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

(3) Programme des travaux « voirie » eurométropolitains pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation des projets prévus en 2022 sur l'espace public tels que mentionnés dans l'annexe jointe ;
- **AUTORISE** la poursuite des études et réalisation des travaux ;
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre la présente délibération au Président de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adoptée à la majorité

26 voix pour
1 voix contre (M. LOTZ)
2 abstentions (Mme DUBOIS, M. MOSSER)

III – ENFANCE/ JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

(4) Gestion du service public de la petite enfance relative à la gestion de multi-accueils et d'un relais petite enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à lancer la procédure de délégation de service public afin de confier la gestion du site Multi accueil « Les p'tits pOètes » sis 1, allée Saint-Sauveur-le-Vicomte, et du Relais Petite enfance sis 1, rue du Château ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à dresser le cahier des charges et à mener les négociations avec la Commission de DSP en vue d'élaborer la future convention de DSP d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026 ;
- **NE RENOUVELLE PAS ET DONC SUPPRIME** le site de multi-accueil « Espace des Tout Petits » sis au 39 rue des Vignes à compter du 1^{er} septembre 2022 aux termes de la délégation de service public ;
- **NOTE** que le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, après avis de la Commission de DSP, sur le choix du délégataire par une délibération ultérieure.

Adoptée à la majorité

23 voix pour
3 voix contre (Mme DUBOIS, M. LOTZ, M. MOSSER)
3 abstentions (M. AIT IKHLEF, Mme DEPROST, M. SCHANN)

IV – AFFAIRES FINANCIERES

(5) Construction d'une école primaire, périscolaire et d'une salle multi-activités à l'angle de l'allée de l'Euro et des rues de Reutenbourg et Strasbourg à OBERHAUSBERGEN

Programme, plan de financement, demandes de subventions et inscription au Programme pluriannuel d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** les dépenses réalisées et engagements pris en 2021 pour l'élaboration d'une concertation et d'une programmation autour du projet ;
- **APPROUVE** le programme de travaux et le coût de l'opération estimé à 6 171 974 € TTC hors acquisition du foncier ;
- **CREE** le programme de l'opération 2021 01 relative à la construction d'un établissement comprenant école, périscolaire et salle communale Allée de l'Euro ;
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits de paiement tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Numero	2021 01			
Libellé	Construction d'un établissement comprenant école, périscolaire et salle communale allée de l'Euro			
Autorisation de programme				
Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024
6 830 000,00 €	80 000,00 €	1 200 000,00 €	3 000 000,00 €	2 550 000,00 €

- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement de l'opération suivant :

	DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
	Achat du terrain	574 869 €	Commune - Autofinancement	439 573 €
	Etudes préliminaires/Concertation	66 667 €	Commune - Emprunt	2 000 000 €
T R A V A U X	Ecole primaire	2 894 677 €	Préfecture du Bas-Rhin - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	2 057 325 €
	Périscolaire / Restauration / Salle d'activités	1 739 751 €	Collectivité Européenne d'Alsace - Dotation aux Périscolaires	347 950 €
	Espaces extérieures	508 884 €	Région Grand Est - Programme Climaxion	100 000 €
			Caisse d'Allocations Familiales - PEAJE	840 000 €
	TOTAL	5 784 848 €	TOTAL	5 784 848 €

- **SOLLICITE** la demande d'une subvention auprès de la Préfecture du Bas-Rhin au titre de la campagne 2022 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum de 40 % des travaux éligibles hors taxes ;
- **SOLLICITE** la demande d'une subvention auprès de la Région Grand Est au titre de du fonds Climaxion pour la construction et la rénovation de bâtiments exemplaires pour un montant de 100 000 € hors taxes ;

- **SOLLICITE** la demande d'une subvention auprès de la Collectivité Européenne au taux maximum de 20 % des travaux éligibles hors taxes ;
- **SOLLICITE** la demande d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin au titre du Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants d'un montant de 840 000 € pour la construction du périscolaire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à lever des emprunts dits classiques auprès d'établissements financiers à hauteur de 2 000 000 € pour le financement de l'opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des prêts-relais afin d'avancer les sommes correspondantes aux subventions obtenues auprès d'organismes publics et au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée dans la limite de la TVA récupérable et des subventions réellement obtenues ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Adoptée à la majorité

26 voix pour
2 voix contre (Mme DUBOIS, M. LOTZ)
1 abstention (M. MOSSER)

(6) Présentation et Approbation du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE** la section de fonctionnement de la commune d'Oberhausbergen à **5 362 777,33 €**, en parfait équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail par chapitres suivant :

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2021	BP 2022
Chap 011	Charges à caractère général	1 374 110,00 €	1 471 065,00 €
Chap 012	Dépenses de personnel	2 786 700,00 €	2 806 100,00 €
Chap 014	Atténuation de produits	49 700,00 €	50 000,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	298 991,00 €	265 905,00 €
Chap 66	Charges financières	161 500,00 €	160 000,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	17 000,00 €	3 000,00 €
Chap 68	Provisions	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		4 691 001,00 €	4 759 070,00 €
Chap 023	Virement de la section	261 386,24 €	353 707,33 €
Chap 042	Opérations d'ordres	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		511 386,24 €	603 707,33 €
TOTAL		5 202 387,24 €	5 362 777,33 €
LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP +DM 2021	BP 2022
Chap 013	Atténuation de charges	79 000,00 €	62 010,50 €
Chap 70	Produits des services et ventes diverses	786 071,87 €	842 329,38 €
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	594 199,00 €	601 340,00 €
Chap 731	Fiscalité locale	3 225 500,00 €	3 332 200,00 €
Chap 74	Dotations et participations	412 113,81 €	401 424,89 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	70 002,56 €	87 972,56 €
Chap 77	Produits exceptionnels	500,00 €	500,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		5 167 387,24 €	5 327 777,33 €
Chap 042	Opérations d'ordres	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL		5 202 387,24 €	5 362 777,33 €

- **ARRÊTE** la section d'investissement de la commune d'Oberhausbergen à **2 816 799,33 €**, en parfait équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail par chapitres suivant :

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2021	BP 2022
Chap 10	Dotations et fonds divers	5 000,00 €	5 000,00 €
Chap 16	Remboursement du capital	1 264 023,00 €	440 000,00 €
Chap 20	Immobilisation incorporelles	211 350,00 €	220 000,00 €
Chap 204	Subventions d'investissement	22 650,00 €	15 000,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	919 936,27 €	2 096 799,33 €
TOTAL DEPENSES REELLES		2 422 959,27 €	2 776 799,33 €
Chap 040	Transfert vers la section de fonctionnement	35 000,00 €	35 000,00 €
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL		2 462 959,27 €	2 816 799,33 €

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2021	BP 2022
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 131 859,62 €	320 529,00 €
Chap 13	Subvention d'investissement	254 441,56 €	14 533,00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	369 000,00 €	1 873 030,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	158 113,44 €	
TOTAL RECETTES REELLES		1 913 414,62 €	2 208 092,00 €
Chap 002	Excédent de la section de fonctionnement N-1	33 158,41 €	
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	261 386,24 €	353 707,33 €
Chap 040	Transfert depuis la section de fonctionnement	250 000,00 €	250 000,00 €
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		549 544,65 €	608 707,33 €
TOTAL		2 462 959,27 €	2 816 799,33 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférant à cette décision.

Adoptée à la majorité

26 voix pour
2 voix contre (Mme DUBOIS, M. LOTZ)
1 abstention (M. MOSSER)

V – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(7) Construction d'une école primaire, périscolaire et d'une salle multi-activités à l'angle de l'allée de l'Euro et des rues de Reutenbourg et Strasbourg à OBERHAUSBERGEN Lancement du concours de maîtrise d'œuvre et désignation du jury

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le lancement d'un marché public selon la technique d'achat du concours restreint telle que prévue par les articles L.2521-1 et R.2162-15 du code de la commande publique ;
- **DETERMINE** le nombre de trois candidats maximum admis à concourir ;
- **APPROUVE** le niveau de rendu « esquisse + » des prestations demandées aux trois candidats admis à concourir ;
- **FIXE** le montant de la prime à **18 335 € HT** par candidat, au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours ;

- **PRECISE** qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement de concours ;
- **APPROUVE** la composition du jury, présidé par le maire en exercice ou son représentant désigné par arrêté, telle que décrite ci-dessus, à savoir les membres de la CAO élus lors de la séance du conseil municipal du 8 juin 2020 ; et trois personnalités qualifiées ayant voix délibérative, et, avec voix consultative, l'adjointe au maire en charge de l'éducation, le Conseiller municipal, délégué à l'animation du conseil municipal des enfants et des affaires scolaires et le directeur des services techniques de la commune ;
- **APPROUVE** le montant de l'indemnisation forfaitaire fixée à **1 200 € HT** des membres du jury non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence subséquente avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours conformément à l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique.

Adoptée à l'unanimité

27 voix pour
2 abstentions (Mme DUBOIS, M. LOTZ)

VI – RESSOURCES HUMAINES

(8) Présentation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau des effectifs mis à jour.

Approuvée à l'unanimité

(9) Désignation des membres du conseil municipal au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les arrêtés de désignation des membres titulaires et suppléants du collège des représentants de la collectivité pour le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Adoptée à l'unanimité

(10) Mise en place du forfait mobilités durables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **INSTAURE** à compter du 1^{er} janvier 2022, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents de la Commune d'Oberhausbergen dans le respect des conditions mentionnées ci-dessus ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h45.

CONSULTATION DES ACTES

- ❖ L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations du Conseil Municipal peuvent être consultés :
- ✓ sur demande auprès des services administratifs de la mairie ;
- ✓ sur le site internet ww.oberhausbergen.com > rubrique compte-rendu et délibérations.